



pourquoi on paye autant au fisc ?

Par **beyis**, le **04/12/2009** à **17:36**

Bonjour,

Je ne comprends pas pourquoi on paye autant au fisc ?

Il y a 2 personnes concernées, est ce normal que :

Sur la succession d'un patrimoine de 380000 €

l'usufruitière (concubine) paye 60 % de 380000 €

La nue propriétaire (soeur) " 45 % de 380000 €

ou est l'erreur ?

Merci de votre aide

Par **Marion2**, le **04/12/2009** à **17:46**

Bonsoir,

Il n'y a pas d'erreur :

*Lien de parenté Taux à appliquer**

Entre frères et sœurs 35 % jusqu'à

23 000 €, 45 % au-delà

Entre parents jusqu'au 4e degré inclus par exemple, entre oncle et neveu 55 %

Entre parents au-delà du 4e degré ou personnes non parentes 60 %

Neveu par alliance 60 %

Entre partenaires liés par un pacs 40 % jusqu'à

15 000 €, 50 % au-delà

Pour la concubine, il y a donc bien 60% de frais, puisqu'elle est considérée au regard de la loi comme une étrangère.